

TRAQUÉ PAR DES AUTOMATES : LA POURSUITE INFERNALE

Dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, ceux qui se sont approprié ce qui sert de gouvernement s'empressent de remettre les privilèges régaliens de l'État ou ceux des collectivités entre les mains d'organes « privés » qui, à leur tour, cultivent « l'efficacité » en automatisant à tout va. Cela vaut tout aussi bien pour la pénalisation des détenteurs de véhicules que pour la gestion de l'eau, celle de l'énergie, etc. Cela rapporte à l'État ou aux collectivités (un peu, apparemment, et momentanément), cela rapporte aux heureux « concessionnaires » (une résurgence des « offices » qu'on achetait sous l'Ancien Régime), mais, à l'instar des *cartes bleues* qui paient leur écot aux maîtres américains des monnaies plastifiées, cela rapporte encore plus (et sans fin) aux monopoles qui fourbissent les automatismes : des monopoles dont les sièges se tiennent en Californie (pour le *créatif*) et à New-York (pour le *financier*), les deux régions les plus déterminantes pour la désignation électorale des maîtres de l'Amérique... et du monde.

De ce règne des automates américains, relayé par des hordes de gouvernements en extase et de fonctionnaires nationaux ou internationaux fort contents d'eux-mêmes, l'histoire qui suit n'est qu'une illustration parmi mille autres. Elle s'inscrit dans un contexte très précis : celui de nos braves banques qui sont inondées de liquidités par les Autorités émettrices des monnaies mais qui, n'étant pas partageuses, ne tiennent nullement à redistribuer ce flux salvateur. Bien au contraire, elles s'évertuent à chasser l'argent liquide des poches de leurs « clients » obligés. Elles rêvent d'un univers où tous les paiements seraient numérisés/automatisés. Elles s'épargneraient ainsi trois sous de frais de fonctionnement et, surtout, elles auraient le contrôle absolu des mouvements de fonds – et donc des mouvements en général, car il n'y a guère de mouvements sans déplacements de fonds – auxquels s'essaie la masse des moutons que les Autorités publiques ont obligeamment mis entre leurs mains en les contraignant à recevoir le plus clair de leurs moyens sur des « comptes » (un « service » que les moutons doivent payer de leurs deniers, naturellement).

La chasse aux billets de banque est bien avancée. Naguère, vous pouviez vous rendre à un guichet et obtenir sans délai la contrepartie en billets de ce que vous aviez laissé en *dépôt* sur vos *comptes courants*. Depuis, on vous a prié de passer par des automates qui délivrent des sommes limitées (même si le niveau de votre « compte » est bien supérieur) : des sommes dont on se gardera bien de relever le montant au fil de l'inflation, et qu'on tendra plutôt à abaisser. Vous voulez plus ? Bref, vous voulez reprendre le contenu de votre « dépôt » ? Il vous faudra multiplier les démarches. Rien ne dit que vous obtiendrez gain de cause et vous aurez peut-être la déception de constater que, par toutes sortes de voies obliques, votre « dépôt » a été littéralement confisqué (pour votre bien, votre sécurité, etc., cela va de soi). Auriez-vous l'idée de transférer une bonne somme de vos *comptes d'épargne* sur votre *compte courant*, en vue d'un gros paiement par chèque, par exemple pour régler l'achat d'un véhicule ou des travaux de bâtiment ? Sans crédit ? Sans frais ? L'idée est si saugrenue qu'il vous faudra demander humblement des rendez-vous pour quêter l'autorisation de ce garde-chiourme que l'Autorité bancaire vous a délégué comme « conseiller ».

Pour assurer le triomphe de la monnaie sous contrôle automatique, un autre genre de parasite à éliminer est le chèque, dont les mêmes organes bancaires avaient voulu à toute force la généralisation une génération auparavant, cherchant par tous moyens à imposer ce truc à tous ceux

que l'école obligatoire avait formé aux écritures. Le chèque, c'était bien. Cela laissait les liquidités à la banque et cela se prêtait à contrôle... mais il fallait prendre la peine de vérifier des tombereaux de petits formulaires remplis à la main. La monnaie plastifiée, c'est tellement mieux : cela se contrôle par automate et cela peut être imposé à quiconque sait taper les quatre signes d'un *code* ! Cela fonctionne indépendamment de tout genre et de tout niveau de culture : voilà une innovation qui mérite le pinacle en matière d'esprit démocratique !

Haro donc sur le chèque. Dès lors, tout est bon pour en décourager l'usage. Un des moyens auxquels ont recouru les banques consiste à supprimer à peu près toute mesure de contrôle visuel et, par suite, à rendre la détention de chéquiers aussi dangereuse que le passage par une route semée de pièges à sous. D'un côté, on rogne sur les dépenses de personnel en ne vérifiant pratiquement plus rien de ces formulaires dont les signatures sont censées attester l'authenticité. De l'autre, on met en branle des chasses par automate propres à terroriser les victimes des falsifications (mais non les falsificateurs, dont le « travail » vient d'être bougrement simplifié). Et, naturellement, les procédures de chasse automatique fraîchement débarquées d'Amérique via l'Écosse ou quelque autre *paradis des affaires* vont faire affluer de nouvelles masses de profits au bénéfice des *créatifs* de Californie et des *manipulateurs* des bourses new-yorkaises. C'est précisément à cette articulation – discrète mais digne d'intérêt – que se situe l'histoire qui suit, où l'on voit entrer en scène, en même temps que des communautés de petits malins et des géants de l'*E-commerce* à la légèreté sans pareille, une affaire nommée *CERTEGY* : une affaire mondialisée qui prospère tout en victimisant des gens qui n'y sont pour rien et qui sont simplement tombés dans une trappe mise en place par les *grands acteurs* de l'économie.

Récit d'une victime, pour la période qui va de juillet 2010 à novembre 2013 :

« I. CERTEGY, un fleuron de l'économie numérique et mondialisée.

« Avant toute chose, il importe de présenter avec toute la précision voulue l'organe qui me poursuit de ses assiduités depuis plus de trois ans.

« Société cotée à la bourse de New York, CERTEGY INC. prétend employer plus de trois mille personnes dans le monde. Sa base européenne paraît se situer à Birmingham (Royaume-Uni), où se trouverait notamment le siège de CERTEGY FRANCE LIMITED. Quant à son implantation proprement française, il s'agit d'une société en nom collectif également dénommée CERTEGY FRANCE, dont le siège se situe dans le "quartier d'affaires" de la Défense, 11 rue Dubonnet à Courbevoie (Hauts-de-Seine), et dont les associés-gérants sont les personnes « physiques qui suivent :

- « - DAVEY, Mark, résidant St. Hubert's Labe, Gerrade Cross Little Prestwick, à Bucks (R.U.),
- « - DUMAIS, Sébastien, résidant 11b Chemin Jean Marie Vianney, à Écully (F. 69130),
- « - TUDOUX, Éric, résidant 7 rue de Marseille, à Paris (F. 75010).

« Parmi les associés de CERTEGY FRANCE figure également CENTRAL CREDIT SERVICES LIMITED, une très discrète société "bancaire et de services" de droit écossais, dont le siège se trouve à Cumbernauld (Glasgow, R.U.).

« CERTEGY FRANCE prétend déployer une large gamme de services numériques, incluant même la fourniture de matériels. Mais elle se présente surtout comme le "leader mondial de la garantie des chèques", assurant une "protection totale contre les risques d'impayés" à travers son produit phare : le "système" TRANSAX. Ce "système" repose sur la mise à disposition de fichiers numériques constitués par CERTEGY sous sa propre responsabilité. Installé aux caisses de magasins, il a pour effet de bloquer instantanément celles-ci lorsqu'un chèque réputé suspect est détecté.

« Pour ce qui me concerne, mes comptes bancaires n'ont jamais soulevé aucun problème : n'ayant jamais émis de chèque sans provision et jouissant de toutes mes facultés, je ne fais l'objet d'aucune limitation judiciaire en matière de compte bancaire ni d'émission de chèques.

« On ne peut alors que s'étonner de voir mon identité et mon compte à la Banque Postale
« dénoncés par ce genre d'automate, comme j'ai pu le constater à plusieurs reprises depuis 2010.

« Pour comprendre comment on en est venu là, il faut faire un détour par ce qui est connu comme "*un
« business africain*" dans les milieux de la Justice, et le compléter par une vue sur les pratiques les moins
« recommandables de l'*e-commerce*.

« II Bref détour par un "*business africain*"

« Ce qui est connu comme "*un business africain*", notamment dans les départements de l'Essonne, du Val
« de Marne et de Seine Saint-Denis, commence par des vols de chèquiers. De la même façon qu'on a pu le
« constater récemment à Grigny La Grande Borne, où un réseau a été démantelé par la police, la suite
« consiste en usurpations d'identité plus ou moins prononcées (une simple adresse internet... ou plus),
« mais toujours suffisantes pour abuser des commerçants peu regardants, et même des banques ou des
« organismes de crédit, si l'on en croit l'affaire de La Grande Borne.

« Voici le processus tel qu'il était en 2010, à la suite d'un vol de chéquier :

- « 1) on crée une adresse de courriel internet au nom du possesseur légitime du chéquier;
- « 2) on commande à des entreprises de vente par internet des marchandises dont la valeur unitaire peut
« atteindre trois mille euros (quand la valeur est élevée, on remet en paiement trois chèques à prélever
« successivement, à raison d'un par mois);
- « 3) la transaction étant dès lors acceptée par l'*e-commerçant* (C Discount (groupe Casino), Mister Good
« Deal, Gifi, Carrefour...), celui-ci envoie à l'adresse internet inventée pour la cause un bon permettant
« l'enlèvement des produits;
- « 4) une "mule" anonyme vient récupérer la marchandise à l'entrepôt du vendeur contre remise du bon;
- « 5) les marchandises sont ensuite écoulées de diverses façons, en France, en Afrique, ...ou ailleurs;
- « 6) dans un délai de quelques semaines, les adresses internet créées pour la circonstance sont
« supprimées ou laissées en déshérence, cependant que s'évanouissent les adresse "IP" qui auraient permis
« de rechercher les bénéficiaires réels du trafic, et qui renvoyaient à des machines situées au fond de la
« Côte d'Ivoire ou d'autres lieux exotiques.

« Au début de juillet 2010, les organisateurs de ce genre de "*business*" ont tenté un changement
« d'échelle. Plutôt que de s'attaquer individuellement à des personnes dont ils faisaient subtiliser les sacs,
« ils ont envoyé leurs petites mains "*bousculer*" des facteurs de la Poste qui étaient porteurs de sacs
« d'envois recommandés, ce qui permettait de démultiplier la récolte. Et, tant qu'à faire, ils ont aussi
« modifié leurs sites d'intervention : ils ont jeté leur dévolu sur des facteurs exerçant dans des
« arrondissements parisiens (5^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème},...), ce qui promettait des chèquiers dont la solvabilité
« pouvait être présumée.

« III. Des *e-commerçants* aux officines dites "*de recouvrement de chèques*".

« C'est dans ces conditions, sur un chéquier que j'attendais mais qui ne m'est jamais parvenu, que je suis
« devenu une victime, tout à la fois des usurpations du "*business africain*", d'*e-commerçants* délivrant des
« marchandises de valeur à de parfaits anonymes et, pour finir, de diverses officines dites "*de
« recouvrement de chèques*".

« Bien que je fusse en vacances à partir de la mi-juillet, je surveillais régulièrement la situation de mon
« compte à la Banque Postale, et je ne tardais pas à détecter des prélèvements de chèques de 600 ou 700
« euros dont j'ignorais l'origine. À la demande de la Banque Postale, je déposai plainte sur le champ au
« commissariat de Briançon (Hautes Alpes) : tout ce que je pus alors faire valoir tenait dans le fait que des
« chèques étaient tirés par des inconnus sur un chéquier dont j'ignorais l'existence, mais qui portait mon
« nom, l'adresse de mon domicile et l'intitulé de mon compte. Comme je l'appris plus tard, la Banque
« Postale était parfaitement au fait des vols de recommandés intervenus début juillet à Paris à l'encontre
« d'agents de la Poste, et les conséquences financières qui me concernaient directement ont donc été

« promptement réglées : l'avalanche de chèques aux signatures fantaisistes a été arrêtée, et les sommes « indûment prélevées sur mon compte m'ont été restituées dès le mois d'août.

« L'affaire n'en resta toutefois pas là. Suite au rejet de chèques ornés de suscriptions fantaisistes qui « avaient été volés au postier, les *nouveaux commerçants* (*numérisés, automatisés, etc.*) qui avaient été « dupés en raison de leur légèreté expédièrent à mon domicile des copies des chèques en cause, en vue « d'un soi-disant "**recouvrement**". À *Mistergooddeal, C Discount* (groupe *Casino*), *Gifi, Carrefour...*, je « répondis patiemment pendant des mois, le plus souvent en recommandé avec accusé de réception :

« 1°) que le chéquier en cause n'avait jamais été entre mes mains;

« 2°) qu'en juillet 2010 mes proches et moi-même nous trouvions à 700 kilomètres du lieu des faits « (banlieues sud et est de Paris), et qu'aucun d'entre nous n'avait jamais eu aucun rapport avec leurs « entreprises;

« 3°) que n'ayant enlevé chez eux aucune marchandise je n'avais aucune dette à leur égard, qu'en « conséquence il ne pouvait être question d'une quelconque "**mise en recouvrement**" et que, pour toute « autre question, il leur revenait de s'adresser à la Banque Postale, responsable de l'émission et de « l'acheminement des chèquiers.

« Cela n'empêcha pas certains des dupés de continuer à me poursuivre de leurs assiduités, de "relances" « en "mises en demeure", soit depuis leur siège central, soit à travers des officines spécialisées dans ce « genre d'activité. Face à cet acharnement, je finis par prendre le parti de joindre au téléphone ceux qui se « faisaient les plus insistants. Les employés de service avaient pour seule fonction de m'intimer de payer « au plus vite "sous peine de poursuites". Ceux qui acceptèrent d'écouter quelques explications convinrent « que leurs démarches étaient sans objet à mon égard, mais ils ajoutèrent qu'il s'agissait de "*procédures* « *automatiques*", qu'on était dans l'incapacité d'y mettre un terme, et que le mieux que j'avais à faire était « de les ignorer.

« Bien que ce fût également recommandé par les services centraux de la Banque Postale, je ne crus « cependant pas opportun de m'en tenir à cette attitude consistant à négliger les *automates* lorsque, en « février 2011, je reçus d'une officine basée à Lyon (*Intrum Justitia*), qui se disait subrogée par « *Mistergooddeal* (31 rue du Capricorne, 94613 Rungis), un "projet de saisine du tribunal" qui deviendrait « exécutoire "sous quatre jours". J'adressai aussitôt au directeur de *Mistergooddeal* une mise en demeure « le sommant de faire cesser immédiatement ce harcèlement... dont seuls des *automates* pouvaient « ignorer qu'il était totalement dénué de fondement. Je reçus le 12 mars, par recommandé avec accusé de « réception, une lettre par laquelle la dite direction me présentait "ses excuses pour le désagrément « occasionné" et m'assurait "d'une clôture [définitive] du dossier".

« Je pus alors croire que j'étais enfin sorti d'affaire.

« IV. CERTEGY dans ses œuvres.

« C'était sans compter *Certegy*. Cette officine-là était subrogée par *C Discount* (groupe *Casino*), et la suite « allait me montrer que ces *fans du numérique* étaient encore plus acharnés que les précédents.

« J'en eus connaissance une première fois en juillet 2011. M'arrêtant pour faire de l'essence à la station « service d'un hypermarché Leclerc du Val de Loire, je vis le chèque présenté en paiement refusé par le « système *Transax*, ce qui eut pour effet à la fois de bloquer les caisses et de me valoir de gracieux « commentaires sur les "émetteurs de chèques sans provision". Heureusement, il y a peu de commerçants « suffisamment naïfs pour se croire "protégés" en payant des royalties à *Certegy* pour "bénéficier" de « *Transax*. Quoi qu'en pensent Messieurs Mark Davey et consorts, j'ai donc pu continuer une existence « économique normale, et pourvoir aux besoins de ma famille en réglant à l'occasion mes achats par « chèque.

« Néanmoins, le problème que me créait *Transax* s'est posé à nouveau quand, en septembre 2013, j'arrêtai « ma voiture pour prendre de l'essence au Super U de Bouloire (Sarthe). Après m'avoir fait savoir que "ça « bloquait", la caissière me tendit un récepteur téléphonique, et c'est à ce moment que j'aperçus, sous la « vitre de la caisse, un petit autocollant spécifiant "[qu']ici, la sécurité des paiements [était] assurée par le

« système Transax". Au bout du fil se trouvait un employé de *Certegy*, qui se borna à m'intimer de joindre « le "service de recouvrement", répétant à l'envi les coordonnées téléphoniques du dit "service". « Rappelant la nature des faits générateurs, je fis valoir que la présence de mon nom et l'intitulé de mon « compte à la Banque Postale dans les fichiers numériques de *Transax* ne reposait sur aucun fondement, « et que le colportage public de ces fichiers constituait donc une dénonciation calomnieuse à mon égard. « Rien n'y fit, mais je pus constater avec satisfaction que la caissière du Super U restait malgré tout « habilitée à recevoir les billets de la Banque Centrale Européenne que je lui tendis d'une main que tout « laissait présumer fort coupable.

« De retour à Paris, je pris sur moi de joindre *Certegy*. Ce fut difficile, et cela consumma près d'une demi « journée. En effet "l'accueil" téléphonique de cette officine démarre par un automate qui offre cinq « possibilités : les touches 1 à 4 renvoient sur les "recouvrements", les "modes de paiement acceptés", « etc., et seule la touche 5 permet d'envisager "toute autre question". Je fis donc la touche 5 à de « nombreuses reprises, et dut constater que cela sonnait toujours dans le vide, renvoyant de poste désert à « poste désert (ou d'automate en automate ?)... jusqu'à un message en anglais, à peine audible, évoquant « une "*failure*". Las de *faillir*, je résolus de tenter la touche 1 "recouvrement immédiat". J'eus aussitôt un « personnage qui me prit de haut, exigeant toutes sortes de précisions sur ma personne, mes antécédents, « mes comptes bancaires, etc., avant de "rechercher le dossier" (...en vue directe sur son ordinateur) et de « m'intimer de régler dans l'instant les chèques pour lesquels *Certegy* était subrogé par *C-Discount* : des « chèques "litigieux" depuis plus de trois ans, sans que *Certegy* ait osé lancer la moindre procédure à mon « rencontre ! Ce personnage anonyme finit cependant par accepter d'écouter quelques explications, puis « d'examiner "le dossier". Il me fit alors part de son étonnement, disant que des réponses éclairantes « avaient été faites à *Certegy* comme à *C-Discount* dès l'automne 2010, et qu'il "ne comprenait pas" que « mon identité bancaire soit encore dénoncée par *Transax*. Un rayon de lumière se fit lorsqu'il constata « que mes réponses de 2010 avaient conduit à "annuler" les réclamations produites pour deux chèques par « *C-Discount* mais que, un peu plus tard, les automates de *C-Discount* avaient signalé un troisième « chèque correspondant au même achat à tempérament, et que cela avait suffi à relancer les procédures « automatiques de *Transax*. Tout en restant délicieusement anonyme, le personnage conclut qu'il « "annulait" immédiatement cette dénonciation abusive, et qu'il "**m'autorisait**" à émettre à nouveau des « chèques "**dès le lendemain**".

« Ayant à émettre dix ou quinze chèques par mois, dont certains représentent vingt à trente fois le montant « qui peut être dû à une station-service, je laisse penser combien je me suis réjoui de cette "**autorisation**" « si soudainement et si libéralement accordée. Dans l'ignorance où j'étais qu'un citoyen de ce pays eût à « être autorisé par *Certegy*, je dois confesser que j'avais continué à émettre des chèques sans me soucier « des événements de 2010. Ces chèques étaient provisionnés, même sans recours au découvert qui m'est « accordé par la Banque Postale, et ils ont tous été honorés. Pour autant, étais-je réellement en droit de les « émettre ? Cela me posait rétrospectivement une grave question....

« V. "Fiché" par CERTEGY, "fiché" pour la vie ?

« Je me sentais toutefois si fort rasséréné par l'**autorisation** de *Certegy* que, le 9 novembre suivant, j'eus « l'audace de me présenter à nouveau à station-service du Super U de Bouloire (Sarthe). Contrairement à « ce que pouvait laisser croire l'**autorisation** qui m'avait été délivrée verbalement, la scène qui se joua « lorsque je présentai un chèque en paiement fut absolument identique à la précédente. La caissière me « passa à nouveau le combiné téléphonique, et un agent anonyme de *Certegy* qui était de service ce « samedi 9 novembre m'intima derechef de "joindre d'urgence le service de recouvrement". Je fis savoir « que j'avais déjà assumé cette démarche à la mi-octobre, et qu'un autre anonyme de *Certegy* avait alors « conclu à l'inanité du "recouvrement", avec toutes les conséquences qui devaient s'ensuivre. Cela me « valut une réplique sans appel : "- **Quand on est fiché, ce n'est pas pour rien !**". Sur cette belle « affirmation, la voix de *Certegy* mit fin à la communication en me disant de "[m'] arranger avec le « commerçant", ...un commerçant dont la caisse était bloquée, et dont la caissière pouvait voir la file « d'attente s'allonger jusqu'à la voie publique.

« Comme la caissière n'en pouvait mais, je lui demandai de faire venir le directeur du magasin afin que je « lui signifie, d'une part, d'avoir à accepter en paiement un chèque qui était parfaitement valable, et,

« d'autre part, qu'en recourant au système *Transax*, il contribuait au colportage public "d'informations" « diffamatoires à mon égard. Sortit alors du magasin un énergumène ébouriffé qui arriva en trombe en « criant "- Dégagez la voiture !". Conservant mon calme, je lui demandai s'il était le directeur : "- Je ne « suis qu'un employé", fut la réponse. Comme je le priai de se présenter, il répondit qu'il "n'avait pas à le « faire"; comme je lui demandai le nom du directeur, il me rétorqua "d'aller chercher sur internet", et « conclut cette admirable séquence en promettant "d'appeler la gendarmerie" (dont une brigade réside à « tout juste un kilomètre du magasin).

« Je remerciai cordialement l'énergumène de cette bonne intention, en lui faisant remarquer que cela me « permettrait tout à la fois de connaître l'identité du directeur et de faire coucher sur procès-verbal la « réalité des dommages causés par *Certegy-Transax*. À mon grand désappointement, l'homme se ravisa, et « me fit savoir qu'il accepterait le chèque sous réserve de "prendre une photocopie de ma carte d'identité". « Je lui tendis bien volontiers la pièce réclamée, en soulignant que, quant à moi, je n'avais rien à cacher, « ce qui n'est pas si commun dans le monde où l'on est. En dépit des assertions calomnieuses contenues « dans les fichiers numériques de *Certegy-Transax*, je pus donc remettre en paiement du carburant un « chèque qui fut très normalement perçu quelques jours plus tard et, après cette scène mémorable, il ne « me restait plus, effectivement, qu'à "dégager ma voiture" pour reprendre ma route.

Cette histoire qui met en évidence l'insoutenable légèreté des *grands commerçants* aussi bien que l'arrogance des *exploiteurs du numérique* est entièrement vraie, et la *poursuite infernale* durerait sans doute encore si la victime s'était bornée à clamer son innocence pour supplier ses tortionnaires de cesser de la harceler. Excédée par la situation qui lui était faite vers la fin de 1973, elle décida au contraire de contre-attaquer en s'armant de volonté et en mobilisant les rares moyens dont peut disposer un assujetti ordinaire. Il fallait tout d'abord identifier les personnages qui se cachaient derrière le faux nez de leurs automates et de leurs employés anonymes. L'enquête buta rapidement sur des difficultés du côté de Birmingham et de Glasgow, tout en faisant apparaître en passant que les déclarations de *CERTEGY FRANCE* auprès du greffe du tribunal de commerce étaient en partie fausses (mais qui s'en soucie?): l'adresse d'un « dirigeant » habitant en Angleterre était incompréhensible et probablement inexacte, cependant qu'un autre « dirigeant » censé résider près de Lyon était aux abonnés absents. Bref les « responsables » seraient devenus insaisissables s'il ne s'était avéré qu'un troisième « dirigeant » existait bien à l'adresse qu'il avait donnée.

C'est cet accès de sincérité qui a permis à la victime des calomnies certegiennes de se sortir du piège : attrapant ce « dirigeant »-là au collet, elle lui réclama incontinent vingt mille euros de dommages et intérêts au titre du passé¹, en lui promettant beaucoup mieux si le trouble, les atteintes publiques à l'honneur, etc., devaient se poursuivre. Évidemment, *Certegy* n'était nullement disposé à réparer les dommages causés à cette victime (comme à toutes les autres). Un sous-ordre *chargé des relations avec ceci ou cela* se fendit d'une longue bafouille ampoulée pour expliquer que ce n'était pas de jeu, ou pas de saison, mais le *Monsieur Dirigeant Parisien Mondialisé* avait pris suffisamment peur pour arrêter sur le champ la course de son infernale machinerie. De cela aussi, la missive du sous-ordre se faisait l'écho sous couleur d'une prétendue *régularisation du dossier*, et des tests ultérieurs dans des hypermarchés *Leclerc* qui s'obstinent à payer les « services » de *Certegy* ont confirmé que la bête avait effectivement fini par lâcher sa proie.

Heureuse issue, sans doute, mais après tant de peine, et qui laisse pendante une question accessoire : quel soutien un assujetti injustement dénoncé et harcelé par un petit monstre numérisé/mondialisé peut-il espérer des Autorités de l'État auquel il est rattaché par sa carte d'identité (la République

1 A 1500 euros la journée d'enquête, plus le *precium doloris*, c'était bien le moins qu'on pouvait demander, et le cavalcade haussière des actions *Certegy* à New-York autorisait largement ses bénéficiaires à consentir cette modeste indemnisation. Sachant ce que sont les profits que les organes numérisés, mondialisés et financiarisés tirent de leur constant mépris des droits humains, ce sont plutôt un ou deux millions de dollars qu'il aurait fallu réclamer !

Française, en l'occurrence) ?

Un signalement à Madame la ministre de la Justice a donné lieu à une réponse de son cabinet recommandant à la victime de s'en remettre à *l'aide judiciaire* auprès d'un tribunal de... Marseille (alors, çà, pour un énarque de cabinet, c'était une réaction... convaincante!).

Une plainte à la C.N.I.L. (Commission Nationale Informatique et Libertés) a débouché sur une réponse standard disant que la chose était enregistrée, mais que les services de la Commission étaient débordés par toutes sortes d'affaires urgentes.

Une plainte auprès du procureur de Nanterre – le ressort du siège français de *CERTEGY* – a entraîné une suite *normale*. Après six ou sept mois : la victime a été entendue par un agent de police dans le cadre d'une *enquête préliminaire*. Il en est résulté un procès-verbal dans un français approximatif, mais qui faisait clairement ressortir que le trouble avait désormais cessé. De là à conclure que l'affaire pouvait être enterrée, il n'y avait qu'un pas et, du reste, la procédure à peine entamée ne connut aucun développement nouveau dans les années suivantes.

- - - - -

Une histoire incroyable ? Tous les faits relatifs au chemin de croix de la victime sont attestés par des documents vérifiables. Un enchaînement inouï de coïncidences et d'effets collatéraux purement accidentels ? La vérité est qu'à l'ère des automates et des profits automatiques mondialisés, ce genre de traque infernale peut tomber n'importe où et sur la tête de n'importe qui. Vous promenez votre insouciance dans les rues, sur les routes, dans les prairies ou au fond des bois ? Cela peut vous toucher demain vous aussi, ou toucher l'un de vos proches.

La principale leçon à retenir de l'aventure tient en peu de mots. Quand ils se muent en fauteurs de troubles caractérisés – ce qui leur arrive plus souvent qu'à leur tour –, les profiteurs automatiques sont de fait protégés par l'inertie de ceux qui devraient avoir la charge de la tranquillité des citoyens. Si vous êtes victime de leurs manigances, n'espérez rien de démarches consistant à aller pleurnicher auprès de telle ou de telle institution, et commencez par compter sur vous-même. Comme on disait en d'autres lieux : « Rejetez vos illusions, et préparez-vous au combat ! ».

Ceux dont les bras armés – automates et employés-automates – peuvent vous harceler sans fin et vous rendre la vie impossible au quotidien sont certes bénis par les Autorités, mais ce ne sont – ou ce ne sont *encore* – rien d'autre que des *sociétés commerciales*, même s'ils se parent de dénominations aussi impressionnantes que Certegy, Suez-Lyonnaise, Suez-Engie, Suez-CPCU, Veolia, etc. Munissez-vous de leur dénomination exacte, localisez le siège de la *société*, identifiez le tribunal de commerce dans le ressort duquel ce siège est installé, puis commandez au greffe du tribunal un *extrait Kbis* concernant la-dite société (cela ne coûte que quelques euros, à payer en monnaie plastifiée). Adressez ensuite personnellement vos demandes de dommages et intérêts au domicile des *dirigeants* : avec un peu de chance, il y en aura tout de même un qui aura laissé une adresse authentique !

Si vous avez assez d'argent, ou si vous avez des relations dans le métier, faites passer vos demandes par un avocat : en face, c'est ce à quoi ils sont habitués, et cela fera donc sérieux...

Mars 2016.